

Y. Olet

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ARRETE 90/DRAC/492

portant inscription du château de Martigné à AVESSE (Sarthe) en totalité sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques,

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire,  
Préfet de Loire-Atlantique,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région des Pays de la Loire entendue, en sa séance du 6 avril 1990 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château de MARTIGNE (Sarthe) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'authenticité et de la saveur de l'ensemble des décors et structures intérieures, en particulier des peintures de l'ancien "salon à manger" et du grand escalier XVIIIème siècle,

ARRETE

Article 1er. Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en totalité le château de Martigné à AVESSE (Sarthe) situé sur la parcelle n° 2, d'une contenance de 46 ha 34 a 20 ca figurant au cadastre section ZLet appartenant, en nue propriété, à la Société Immobilière du Domaine de Martigné constituée le 2 mars 1955 -par-devant Me Robert DAUCHEZ, notaire à PARIS, ayant son

siège social à Martigné et pour gérante Mme Paule ORSONI.  
Cette Société Immobilière est propriétaire par P.V. de remembrement clos le 22 novembre 1976 et publié le même jour au bureau des Hypothèques de LA FLECHE, volume 4685 n° 28 bis compte 10.

Article 2. Cet arrêté remplace en le complétant l'arrêté précédent du 2 avril 1979.

Article 3. Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 4. Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à NANTES, le

19 NOV. 1990

POUR COPIE CONFORME

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
et par autorisation  
Attaché des Services Extérieurs  
Adjoint au Conservateur Régional des  
Monuments Historiques  
Loïc BROSSEAU

Pour le PRÉFET  
de la Région des Pays de la Loire  
et par délégation

Le Secrétaire Général pour les  
Affaires Régionales

Bernard LEMAIRE